



**COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 6 MARS 2019 A 18 H 30**

**COMPTE-RENDU DE REUNION**

**Etaient présents :**

	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
<b>CC du Bonnevalais</b>	Pierre BENOIT, Michel BOISARD, Alain GARNIER, Guy BEAUREPERE, Bernard GUILLAUMIN, Michel THEYS, Alain EDMOND	Bruno LHOSTE, Jocelin BOUVET
<b>CC Entre Beauce et Perche</b>	Jean-François MANCEAU, Mireille REVERSE	Dany HOUVILLE
<b>CC du Grand Châteaudun</b>	Jean-Marcel BERNET, Jean-Luc MARCAULT, Bruno BROCHARD, Claude MARTIN, Dominique SALVY, Alain FAGOT, Jean-Yves DEBALLON, Christian HAMET, Philippe GASSELIN, Emmanuel BIWER, Serge HENAULT, Gérard LEGRET, Jean-Michel PELLETIER, Patrick FOLLEAU	Aline SOLLET
<b>CC du Perche</b>	Jean-Marie HARDY	Alain TESSIER
<b>Chartres Métropole</b>	Hervé LE NOUVEL, Dominique MAROQUIN, François PELTIER	
<b>CC des Terres de Perche</b>	Vincent DOLLEANS, Jérôme GARNIER, Martial LECOMTE	

**Etaient absents et excusés :**

	<u>Délégués titulaires</u>
<b>CC du Bonnevalais</b>	Pierre LECRIVAIN, Daniel BERTHOME, Dominique PRIEUR
<b>CC entre Beauce et Perche</b>	Luc DESVEAUX, Marie-Paule DOS REIS, Eric BRULE, Thibaud GUILLOU, Stanislas CHARNY, Patrick MARTIN, Brigitte DEROIN, Philippe MORELLE
<b>CC du Grand Châteaudun</b>	Jean-Marie DEVIMEUX, SOLLET Bernard, Jean-Luc DEFRANCE, Didier LEBRAY, Jacky DESILES, Jean-Claude BELFORT, Jean-Pierre SAILLARD, Patrick PHILIPPE, Dominique DOUSSET, Jacqueline LETERTRE, Bertrand ARBOGAST
<b>CC du Perche</b>	Sébastien VIVIEN, Eric GIRONDEAU, Ludovic RAYMOND, Pierre BOUDET
<b>Chartres Métropole</b>	Luc BOUTFOL
<b>CC des Terres de Perche</b>	Josette BRILLAND, Jean-François BOUTELOUP

**Assistaient également à la réunion :**

**SMAR Loir 28 Céline MORIN et Benoit BASCIO.**

## DÉLIBÉRATIONS

Michel BOISARD précise que le quorum étant atteint, il est possible de procéder aux votes des délibérations.

### ➤ **CS 2019-10 Approbation du compte-rendu de la séance du 10 janvier 2019**

Le compte-rendu de la séance adressé aux délégués par courriel et courrier le 16 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité des membres.

### ➤ **CS 2019-11 Approbation du compte de gestion 2018**

Les résultats du compte de gestion sont présentés (cf. présentation jointe). Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité des membres.

### ➤ **CS 2019-12 Approbation du compte administratif 2018**

Les résultats du compte administratif sont présentés (cf. présentation jointe). Le Président sort de la salle et M. Beaupère, doyen de l'assemblée, fait procéder au vote du compte administratif.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité des membres. Le Président réintègre la salle.

### ➤ **CS 2019-13 Affectation du résultat 2018**

Le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif est repris avec les restes à réaliser pour l'affectation du résultat (cf. présentation jointe). L'affectation du résultat est adoptée à l'unanimité des membres.

### ➤ **CS 2019-14 Participations statutaires 2019**

Conformément au DOB, le montant global des participations proposé au vote est de 243 772 €. Le coût à l'habitant reste constant autour de 3,29 €. La participation de chaque adhérent est calculée au prorata de la surface du bassin versant du Loir qu'il représente et de sa population (population légale parue sur le site de l'INSEE au 01/01/2019).

Les participations sont approuvées à l'unanimité des membres.

### ➤ **CS 2019-15 Budget primitif 2019**

Le budget primitif 2019 est présenté par chapitre et détaillé selon la note de présentation synthétique adressée avec la note de synthèse de la séance.

Le budget primitif 2019 est adopté à l'unanimité des membres.

### ➤ **CS 2019-16 Programme d'actions 2019**

Le programme prévisionnel 2019 est adopté à l'unanimité des membres.

### ➤ **CS 2019-17 Admission en non-valeur – Créances irrécouvrables**

Les admissions en non-valeur proposées sont adoptées à l'unanimité des membres.

## Questions diverses

Les travaux envisagés dans le cadre du futur contrat territorial 2020-2025 sont présentés. Ce programme prévisionnel est un programme idéal qui permettrait d'atteindre le bon état des eaux. Elaboré par le syndicat, il sera soumis à ses partenaires financiers. Ce qui est présenté est donc provisoire.

Cependant, par souci de transparence, le syndicat a souhaité faire cette présentation aux délégués car ces actions de restauration des milieux aquatiques sont inscrites dans la DIG qui sera soumise à enquête publique.

Le programme provisoire de travaux proposés aux partenaires financiers pour l'élaboration du futur contrat territorial 2020-2025 s'élève à 6 072 330 €. En fonction de leurs capacités financières, il n'est pas certain qu'il soit accepté dans sa totalité.

Le prochain contrat ne comportera pas de volet pollution diffuse : l'agence de l'eau Loire-Bretagne ayant décidé de ne plus financer les actions sur l'Ozanne telles que menées dans le précédent contrat. Une organisation différente a été proposée à la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir pour l'accompagner.

Un nouveau maître d'ouvrage va intégrer le contrat : le Conservatoire d'Espaces Naturels de la région Centre – Val-de-Loire (CEN). Il possédait déjà un contrat avec l'Agence de l'eau qui s'achève en 2019. Sur la demande de cette dernière, pour davantage de lisibilité, les actions du CEN seront dorénavant intégrées à chaque contrat local. Le SMAR Loir 28 possédant la compétence GEMAPI, qui prend en compte également les zones humides, il paraît cohérent d'intégrer le CEN au contrat.

Les travaux prévisionnels s'inscrivent dans la continuité des actions déjà engagées lors du premier contrat. Ils sont proposés sur les secteurs les plus dégradés et sur les têtes de bassin afin de privilégier, sur ces dernières, le retour de la truite fario. Sur la Foussarde, il y a peu d'actions de restauration du lit mineur car la restauration de la ripisylve réalisée en 2014/2015 lui a permis de retrouver un libre écoulement et des habitats diversifiés. Dans la DIG, il n'y a pas de travaux sur les moulins car pour restaurer la continuité écologique des études sont nécessaires. Quelques études sont prévues au contrat où des opportunités pourraient exister en fonction des accords qui pourraient être passés avec les propriétaires.

A l'heure actuelle, les montants prévisionnels qui pourraient être engagés par les 3 maîtres d'ouvrage SMAR Loir 28, Fédération de pêche 28 (FDPPMA 28) et CEN dans le cadre du contrat territorial sont les suivants :

- SMAR Loir 28 : 4 661 000 €
- FDPPMA 28 : 632 150 €
- CEN : 679 180 €.

Tous maîtres d'ouvrage confondus, la répartition provisoire par communauté de communes est la suivante :

- CC des Terres de Perche : 511 250 €
- CC Entre Beauce et Perche : 716 250 €
- CC du Perche : 547 750 €
- CC du Bonnevalais : 501 330 €
- CC du Grand Châteaudun : 2 075 350 €

Le territoire de Chartres Métropole ne possédant pas de cours d'eau, aucune action n'est prévue sur ce territoire. La CC pourra bénéficier de travaux hors contrat.

Jean-Luc Marcault fait remarquer à l'assemblée que le curage réalisé par le SMAR Loir 28, en 2013, au niveau du lavoir de Dangeau n'a servi à rien. En effet, la zone est déjà fortement envasée.

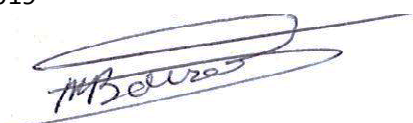
Michel Boisard répond qu'à cet endroit la rivière est beaucoup trop large. Dans les années 1980, une arche supplémentaire a été ouverte au niveau du pont à l'origine de cette surlargeur. De plus, lorsque les moulins tournaient régulièrement, ils permettaient un écoulement régulier des eaux. Le rétrécissement de la largeur de la rivière permet un auto-curage.

Hervé Le Nouvel rappelle l'importance de gérer les apports hydrauliques et les inondations le plus en amont possible. Les flux doivent être retenus le plus possible à la source pour limiter les inondations en aval. Pour cela, des aménagements à l'échelle du bassin versant peuvent être envisagés. Le resserrement des écoulements des cours d'eau contribue à les dynamiser. Peu de travaux sont parfois nécessaires car la rivière reprend souvent ses droits naturellement.

La séance est levée à 19h45.

Fait à Bonneval, le 8 mars 2019

SYNDICAT D'AMENAGEMENT  
ET DE RESTAURATION  
DU BASSIN DU LOIR  
BONNEVAL - EURE ET LOIR



Président du SMAR Loir 28